

Motion (1583)

pour une vraie réforme des Offices des poursuites et des faillites (OPF)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- l'affaire des OPF a profondément discrédité les milieux politiques, l'Etat et la fonction publique ;
- la réaction du Département de Justice, Police et Sécurité (DJPS) se devait d'être exemplaire et sans complaisance, suite au scandale des OPF ;
- le rapport d'activité de la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites pour l'année 2003 est inquiétant ;
- la réforme tant promise reste totalement insuffisante ;
- les dysfonctionnements constatés sont trop importants ;

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre une réforme profonde des Offices des poursuites et des faillites ;
- à mettre en œuvre, en urgence, les recommandations émises par la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites.